

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022

Commune de SAINT DIDIER EN BRIONNAIS

Présents : René SARROCA - Philippe JOUANIN - Philippe CORNELOUP - Thibaut MEHU --Carlos LANCHAS PALOS - Clément DUBOIS- Sophie RIVOLLIER

Absents excusés : Estelle BORDE- Mathieu CORNELOUP- Jacques GUILLON

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de René SARROCA

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2022 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX PROGRAMMES 2022 :

- THIVENT va être contacté afin de savoir précisément le début des travaux pour la réfection des 9 chemins ;
- Des entreprises ont été contactées afin d'avoir plusieurs devis pour l'abattage de plusieurs arbres autour de l'église ;
- Les accotements devraient être broyés prochainement.

ORGANISATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES :

Les élections législatives vont avoir lieu les 12 et 19 juin prochain.

Pour d'organiser au mieux les tours de garde des élections, les conseillers municipaux ont décidé l'ordre suivant :

	12 JUIN		19 JUIN	
8H - 11 H 30	SARROCA René	RIVOLLIER Sophie	SARROCA René	LANCHAS PALOS Carlos
11 H 30 - 15H	JOUANIN Philippe	MEHU Thibaut	BORDE Estelle	DUBOIS Clément
15H - 18H	CORNELOUP Philippe	CORNELOUP Mathieu	GUILLON Jacques	CORNELOUP Philippe

DELIBERATION POUR LES BALADES VERTES :

La communauté de communes de Semur-en-Brionnais a fait parvenir à la commune une convention d'intervention pour l'entretien des sentiers « balades vertes » par l'atelier chantier d'insertion « Bocages et Paysages Brionnais » dans les communes membres de la CC.

Le Maire expose au conseil le but du chantier d'insertion et leurs projets.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer une convention pour autoriser l'atelier de chantier d'insertion d'intervenir sur les « Balades vertes » de la commune

RESEAU TELEPHONIE MOBILE :

Le maire explique au conseil que plusieurs maires se sont rassemblées afin de monter un projet de réseau téléphonique pour essayer de couvrir un maximum de commune grâce au terrains vallonnés du brionnais. Le Maire rappelle que 5 points dans la commune sont importants à couvrir.

CONCOURS VILLAGES FLEURIS :

La commune a déposé sa candidature pour le concours de villages fleuris dans la 1^{ère} catégorie (moins de 150 habitants). La mairie dispose également du règlement du concours des maisons fleuries pour ceux qui le souhaitent.

MANIFESTATION DU 1^{ER} JUILLET :

Les habitants de la commune ont reçu une invitation pour l'apéritif dinatoire. A ce jour, environ 80 personnes sont inscrites. Les conseillers se sont donc partagé les tâches afin d'organiser au mieux cet évènement.

MODIFICATION À LA SUITE DU PASSAGE DU CENTRE DE GESTION :

Une représentante du Centre de Gestion est venue à la mairie pour faire un point sur le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Elle a proposé plusieurs points à modifier afin d'être en règle au RGPD :

- Sécurité maximale au niveau de l'ordinateur ;
- Recueillir le consentement au droit à l'image lors d'évènements dans la commune ;
- Mention de RGPD dans le règlement intérieur de la bibliothèque ;
- Recueillir le consentement avant de publier sur le site ou le bulletin municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Le recensement de la commune se fera en 2023.

Un taille-haie multifonctions va être acheté afin de remplacer l'ancien.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 2 septembre 2022 à 20 H 30

Le Maire : René SARROCA

